

DÉPARTEMENT DU NORD

—*—

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

—*—

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Demande de l'attribution d'un fonds de concours auprès de la CA2C.

Séance ORDINAIRE
08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 30 juin 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

14 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

2 absents : Mr Pierre CZERIBA, Mme Angèle DUPUY

3 Procurations : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ
Mme Marie-Thérèse DESICY à Mme Fabienne DUBUS
Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

La demande de Fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomérations du Caudrésis-Catésis porte sur la rénovation partielle de la Mairie avec la création d'une agence postale communale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 V
- Vu les statuts de la Communauté d'agglomérations du Caudrésis-Catésis et notamment les dispositions incluant la Commune de BUSIGNY comme l'une de ses communes membres.

Considérant,

- que la commune de BUSIGNY souhaite la rénovation partielle de la Mairie avec la création d'une agence postale communale, et que dans ce cadre il est

envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

- que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévu pour cette opération :

Estimation du projet HT (hors avenants)	125 914 €
Subvention DETR 2022	0 €
Subvention la poste	30 000 €
Fond de concours CA2C	20 000 €
Autofinancement	75 914 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le projet et son contenu
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser une demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour un montant de 20 000 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomérations du Caudrésis-Catésis en vue de participer au financement de la rénovation partielle de la Mairie avec la création d'une agence postale communale, à hauteur de 20 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,


 Le Maire,
 Didier MARÉCHALLE

